



SYNDICAT
DÉPARTEMENTAL
D'ÉNERGIE DE LA
HAUTE GARONNE



DECISION DU BUREAU
Séance du 27 octobre 2020.

Date de la convocation : 15 octobre 2020
Nombre de membres : 18
En exercice : 18
Présent : 15
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0

Le mardi 27 octobre 2020 à 14 heures,
Les membres du bureau,
légalement convoqués,
se sont réunis salle du Confluent
6 rue de l'Hôtel de Ville à Portet-sur-Garonne,
sous la présidence de Monsieur Thierry SUAUD.

Etaient présents : Mesdames Anne Marie FEVRIER, Jennifer COURTOIS PERISSE, Martine FRITIERE, Messieurs Thierry SUAUD, Patrice RIVAL, Robert BARBREAU, Denis BEZIAT, Guillaume DEBEAURAIN, Max CAZARRE, Marc MENGAUD, Thierry SAVIGNY, Raoul RASPEAU, Marc LASSERRE, Philippe FUSEAU, Jean Jacques ALMERO.

Etaient absents ou excusés : Madame Janine GIBERT, Messieurs Claude SARRALIE et Patrick BOUBE.

Décision n° BU202031 : Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) : composition et règlement intérieur

Nomenclature 5.3 Désignation des représentants

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Raoul RASPEAU **est nommé secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°CS202023 du 9 octobre 2020 par laquelle le Comité syndical du SDEHG a donné délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant la mise en place de la Commission consultative des services publics locaux prévue à l'article L1413-1 du CGCT, notamment la désignation de ses membres,

Vu le projet de règlement intérieur présenté dans la note de synthèse annexée aux convocations de la présente réunion de bureau,

Vu l'exposé du Président proposant de convier l'ensemble des membres du bureau lors des réunions de la CCSPL et de retenir comme membre de cette commission les associations mentionnées dans la note de synthèse,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : d'arrêter la composition de la commission consultative suivant le tableau ci-dessous :

Président de la CCSPL	Représentant du Président
Monsieur Thierry SUAUD	Monsieur Patrice RIVAL
Collège des élus	
Membres titulaires	Membres suppléants
Madame Janine GIBERT	Monsieur Marc MENGAUD
Monsieur Robert BARBREAU	Monsieur Thierry SAVIGNY
Monsieur Denis BEZIAT	Monsieur Raoul RASPEAU
Madame Anne-Marie FEVRIER	Monsieur Patrick BOUBE
Monsieur Claude SARRALIE	Monsieur Marc LASSERRE
Monsieur Guillaume DEBEAURAIN	Monsieur Philippe FUSEAU
Monsieur Max CAZARRE	Madame Martine FRITIERE
Madame Jennifer COURTOIS PERISSE	Monsieur Jean-Jacques ALMERO
Collège des membres des associations locales représentatives de mouvements familiaux et consommateurs	
ADEIC – association d'éducation et d'information du consommateur	
CLCV – consommation logement et cadre de vie	
CNL – confédération nationale du logement	
UDAF – union départementale des associations familiales	
UFC que choisir – union fédérale des consommateurs « que choisir »	

Article 2 : d'adopter le projet de règlement intérieur joint en annexe de la présente décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme



Le Président

Thierry SUAUD

Vu et affiché à la porte du SDEHG,
Le

04 NOV. 2020

Résultat du vote :

Pour	15
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>